

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire St-Joseph de Madawaska	Numéro de permis 2024016	Date d'inspection Le 10 octobre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Joseph de Madawaska		Numéro de téléphone (506) 740-3743	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.  
Discussion avec les éducatrices concernant l'ajout de jeu en lien avec la science ou de les rendre accessible aux enfants.  
Autres documents remis lors de ma visite : annexes 1 et 2, la liste de vérification pour les activités quotidiennes, la section pour l'orientation positive du manuel ainsi que des lignes directrices pour l'inclusion et la diversité.  
Observation de l'accueil, la collation dans la cafeteria ainsi que l'activité dans le gymnase.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 octobre 2024

Date

original signé par

Mélanie Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 octobre 2024

Date